

## FAMILLE - INCENDIE ET SECOURS

### DOMAINE D'ACTIVITÉS - SÉCURITÉ

Correspondance ROME	E/M J1102	Médecine généraliste et spécialisée
Correspondances RIME	E/M FPESCS07	Médecin de promotion de santé
	E/M FPESCS09	Praticien de santé

## MÉTIER

<b>Définition</b>	<b>Sous l'autorité du médecin chef, participe aux missions du service de santé et de secours médical tant dans l'activité opérationnelle que dans le maintien de la santé en service</b>
<b>Autres appellations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin de sapeurs-pompiers</li> <li>• Médecin de groupement</li> <li>• Médecin-chef / Médecin-chef adjoint-e de SDIS</li> </ul>
<b>Facteurs d'évolution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution des politiques nationales et européennes de santé et de sécurité intérieures</li> <li>• Structuration et rationalisation de l'organisation des services de santé du SDIS</li> <li>• Soutien sanitaire en opération au profit d'autres services, notamment en inter-services ministériels (déménagement, force de police, etc)</li> <li>• Évolution de l'aide médicale urgente, des soins ambulatoires, du secours à personnes et de l'accès aux soins</li> <li>• Développement de la télémédecine et évolution des technologies, des équipements et matériels dans le domaine de la santé et pharmacologique</li> <li>• Développement des démarches qualité et de sécurité sanitaire</li> <li>• Développement de la prise en compte des questions de santé, de sécurité et de bien-être au travail</li> <li>• Évolutions sociétales : intensification de la demande sociale en matière de sécurité, d'assistance et de secours, développement du besoin en services de proximité, exigence de réactivité et de réponse des services publics de secours</li> </ul>
<b>Situation fonctionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exerce au sein du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours ou sur le terrain selon les besoins opérationnels</li> <li>• Membre du service de santé et de secours médical (SSSM) relevant du conseil d'administration du SDIS, de la préfecture, du ministère de l'intérieur et du ministère de la santé</li> <li>• Possibilité d'activité et/ou de responsabilité d'encadrement extra départementale au niveau régional, zonal et dans le cadre de missions nationales et internationales dont OPEX</li> </ul>
<b>Conditions d'exercice</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaires irréguliers, plus régime de gardes et astreinte, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public et des contraintes opérationnelles</li> <li>• Continuité de service indispensable (astreinte ou disponibilité)</li> <li>• Déplacements fréquents sur l'ensemble du département</li> <li>• Disponibilité, devoir de réserve et respect de la déontologie médicale</li> <li>• Missions sur le territoire national et à l'étranger possibles</li> <li>• Travail fréquent en extérieur et par tout type de temps</li> <li>• Durant les gardes et astreintes peut se voir confier des missions techniques et/ou administratives</li> <li>• Opère dans un environnement à risque, pénibilité du travail</li> <li>• Travail en tenue avec des équipements particuliers d'intervention et de protection individuelle</li> <li>• Qualification opérationnelle et de commandement, aptitude physique et médicale définies réglementairement</li> <li>• Obligation de suivre un programme annuel de développement professionnel continu (Loi HPST de juillet 2009, art. 59)</li> </ul>
<b>Spécialisations / Extensions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin expert (médecine d'urgence, du travail, du sport, de santé publique, etc.)</li> <li>• Directrice / Directeur des secours médicaux</li> </ul>

<b>Autonomie et responsabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte autonomie dans la mise en œuvre des missions et l'organisation, sous l'autorité du médecin chef du SDIS</li> <li>• Force de proposition auprès du médecin chef</li> <li>• Garant de la qualité des interventions dans la prise en charge des victimes et patients, du respect du cadre institutionnel et légal des droits de l'usager et du code de déontologie (décret 95-1000 du 06/09/95)</li> <li>• Indépendant dans l'exercice de son art dans le respect du contrat de sécurisation professionnelle et du code de déontologie médical</li> <li>• Peut encadrer une équipe à effectif variable selon l'organisation du service</li> <li>• Des erreurs peuvent engager la responsabilité disciplinaire, civile et pénale de l'agent</li> </ul>
<b>Relations fonctionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations avec l'ensemble des services du SDIS pour la mise en œuvre des projets de l'établissement impliquant la participation du service de santé et de secours médical</li> <li>• Collaboration avec les institutions, les partenaires (services extérieurs de l'État, agences régionales de santé, hôpitaux, secteur libéral, universités)</li> <li>• Relations suivies avec le milieu associatif (mouvements d'éducation pour la santé, associations d'usagers et associations agréés de sécurité civile)</li> </ul>
<b>Cadre statutaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre d'emplois : Médecins territoriaux (catégorie A, filière Médico-sociale)</li> <li>• Cadre d'emplois : Médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels (catégorie A, filière Incendie et secours)</li> </ul>
<b>Conditions d'accès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours externe organisé par la direction de la sécurité civile au ministère de l'intérieur</li> <li>• L'accès aux responsabilités de médecin chef n'est possible qu'après un temps de service de 3 ans au moins dans le niveau groupement et sous la condition d'avoir suivi la formation d'adaptation à l'emploi de niveau de médecin de groupement</li> <li>• Profession et conditions d'exercice réglementées</li> </ul>
<b>Activités techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la définition des orientations stratégiques du service de santé et de secours médical</li> <li>• Gestion opérationnelle des secours aux personnes</li> <li>• Surveillance médicale de l'ensemble du personnel et des postes à risques</li> <li>• Participation à la formation des personnels</li> </ul>

## ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

### SAVOIR-FAIRE

#### Participation à la définition des orientations stratégiques du service de santé et de secours médical

- Participer à l'élaboration des dispositions du RO, du RI et de l'arrêté conjoint d'organisation du CDSP pour les domaines relevant du SSSM et des compétences réglementaires attribuées au médecin-chef
- Conseiller le médecin chef sur les sujets relevant du secours aux personnes et à la santé des personnels
- Promouvoir et participer à l'organisation de l'activité de prévention, d'hygiène et de sécurité au sein du SDIS
- Participer à la définition et à la mise en œuvre de plans de prévention et d'intervention
- Négocier, avec la ligne hiérarchique, les moyens de la mise en œuvre

#### Gestion opérationnelle des secours aux personnes

- Participer aux activités opérationnelles, à l'astreinte départementale du SSSM, et aux activités s'y rattachant
- Mettre en œuvre les protocoles médicaux
- Pratiquer des examens médicaux
- Élaborer un diagnostic
- Lire et interpréter les résultats d'examens
- Prescrire les médicaments nécessaires
- Organiser et coordonner les soins et secours aux personnes
- Collecter des informations sanitaires et médicales
- Participer à la surveillance de l'équipement médico-secouriste du CIS
- Informer la population en situation de crise sanitaire

#### Surveillance médicale de l'ensemble du personnel et des postes à risques

- Assurer un suivi préventif des personnels
- Assurer les contrôles d'aptitude ou décision d'inaptitude concernant un sapeur-pompier
- Informer le médecin chef de toute décision d'inaptitude
- Assurer un suivi de l'entraînement et de la préparation physique du sapeur-pompier
- Contrôler le niveau d'hygiène des équipements, des véhicules et des casernements du SDIS
- Orienter et conseiller le personnel en matière de HSST
- Établir un constat et élaborer des propositions
- Participer au comité hygiène et sécurité

#### Participation à la formation des personnels

- Participer aux formations réglementaires des membres du SSSM, des étudiants des professions de santé en stage
- Participer aux exercices et manœuvres dans le domaine de ses compétences

## &gt; SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Médecine générale et d'urgence
- Actes médicaux (vaccinations, etc.)
- Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
- Principes et règles de la gestion opérationnelle du commandement
- Plans de secours et d'urgence
- Principes de sécurité sanitaire
- Connaissance des GNR
- Plan ORSEC
- Règles opérationnelles d'intervention
- Modes de gestion de crises sanitaires
- Cadre réglementaire, évolutions et enjeux des politiques de santé publique

## SAVOIRS

## &gt; SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Méthodes et outils d'analyse et de diagnostic
- Techniques de négociation
- Techniques d'écoute et de reformulation
- Partenaires institutionnels et universitaires (laboratoires de recherche)
- Relations avec les médias
- Connaissances des objectifs de formation
- Techniques d'animation
- Techniques pédagogiques
- Démarches d'assurance/qualité
- Méthodes et techniques d'élaboration de tableaux de bord
- Code de la santé publique
- Normes d'équipement des véhicules

## ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

ASSISTANCE - ÉTUDES	Code NSF N1	• Assistance et appui technique auprès des services de la collectivité
ASSISTANCE - ÉTUDES	Code NSF N1	• Ingénierie et pilotage d' études
VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sectorielle
ORGANISATION - ENCADREMENT	Code NSF P3	• Encadrement d' équipe
GESTION ADMINISTRATIVE - COMMANDE PUBLIQUE ET SUIVI JURIDIQUE	Code NSF P4	• Conduite et contrôle des procédures administratives et suivi juridique
ÉVALUATION - CONTRÔLE - QUALITÉ	Code NSF R1	• Contrôle de la qualité des services rendus
VEILLE - OBSERVATION	Code NSF N2	• Veille et observation sur les pratiques professionnelles
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Code NSF P6	• Participation à la gestion des ressources humaines